



CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (Siren : 200070431)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Marcellin
Arrondissement	Grenoble
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Frédéric DE AZEVEDO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de l'Economie
Numéro et libellé dans la voie	7 rue du Colombier
Distribution spéciale	BP 63
Code postal - Ville	38162 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04 76 38 45 48
Fax	04 76 38 03 03
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	45 375
-----------------------------	--------

Densité moyenne 76,16

Périmètre

Nombre total de communes membres : 47

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Auberives-en-Royans (213800188)	399
38	Beaulieu (213800337)	646
38	Beauvoir-en-Royans (213800360)	93
38	Bessins (213800410)	122
38	Chantesse (213800741)	334
38	Chasselay (213800865)	419
38	Châtelus (213800923)	90
38	Chatte (213800956)	2 701
38	Chevrières (213800998)	735
38	Choranche (213801087)	122
38	Cognin-les-Gorges (213801178)	648
38	Cras (213801376)	456
38	Izeron (213801954)	723
38	L'Albenc (213800048)	1 230
38	La Rivière (213803380)	767
38	La Sône (213804958)	585
38	Malleval-en-Vercors (213802168)	54
38	Montagne (213802457)	272
38	Montaud (213802481)	561
38	Morette (213802630)	427
38	Murinçais (213802721)	396
38	Notre-Dame-de-l'Osier (213802788)	494
38	Poliénas (213803109)	1 192
38	Pont-en-Royans (213803190)	815
38	Presles (213803224)	90
38	Quincieu (213803307)	103
38	Rencurel (213803331)	319
38	Rovon (213803455)	621
38	Saint-André-en-Royans (213803562)	333
38	Saint Antoine l'Abbaye (200054526)	1 195
38	Saint-Appolinard (213803604)	412
38	Saint-Bonnet-de-Chavagne (213803703)	644
38	Saint-Gervais (213803901)	567
38	Saint-Hilaire-du-Rosier (213803943)	1 934
38	Saint-Just-de-Claix (213804099)	1 211
38	Saint-Lattier (213804107)	1 332
38	Saint-Marcellin (213804164)	8 225
38	Saint-Pierre-de-Chérennes (213804438)	481
38	Saint-Quentin-sur-Isère (213804503)	1 441
38	Saint-Romans (213804537)	1 826

38	Saint-Sauveur (213804545)	2 140
38	Saint-Vérand (213804636)	1 764
38	Serre-Nerpol (213802754)	320
38	Têche (213805005)	580
38	Varacieux (213805237)	889
38	Vatilleu (213805260)	378
38	Vinay (213805591)	4 289

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies - études, actions pour la maîtrise des économies d'énergie ; - étude, création, réalisation exploitation de plateformes bois énergie ; - étude pour la création de réseaux de chaleur produite avec des énergies renouvelables dans le cadre de projets collectifs, - et, le cas échéant, création, réalisation, exploitation et de réseaux de distribution de la chaleur produite avec des énergies renouvelables dans le cadre d'une délibération concordante entre la communauté et la commune d'implantation fixant les modalités et le financement conjoint de l'opération.
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) Au 1er janvier 2018, sur le périmètre suivant : les communes membres à l'origine de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Mallevall-en-Vercors, Montaud, Morette, Notre-Dame-de-l'Osier, Polienas, Quincieu, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Serre-Nerpol, Varacieux, Vatilleu et Vinay ; et les communes de Chatte, Chevrières, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Têche.
- Assainissement collectif Au 1er janvier 2018, sur le périmètre suivant : les communes membres à l'origine de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Mallevall-en-Vercors, Montaud, Morette, Notre-Dame-de-l'Osier, Polienas, Quincieu, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Serre-Nerpol, Varacieux, Vatilleu et Vinay ; et les communes de Chatte, Chevrières, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Têche.
- Assainissement non collectif Au 1er janvier 2018, sur le périmètre suivant : les communes membres à l'origine de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors : Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Mallevall-en-Vercors, Montaud, Morette, Notre-Dame-de-l'Osier, Polienas, Quincieu, Rovon, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Serre-Nerpol, Varacieux, Vatilleu et Vinay ; et les communes de Chatte, Chevrières, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Têche.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) Sur le territoire de la CC historique Chambaran Vinay Vercors Élaboration et animation (secrétariat, coordination, suivi et bilan) de démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que le contrat de rivières ; la mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour de la thématique de l'eau ; la réalisation d'études, de travaux et d'entretien visant la protection et la restauration des milieux aquatiques et des formations boisées

riveraines d'intérêt communautaire; maîtrise d'ouvrage d'actions sur lesquelles la Communauté de communes est identifiée dans le cadre d'une démarche contractuelle de gestion globale et concertée de l'eau dont le contrat de rivière ; Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère Études, inventaires et actions pour la mise en valeur et protection du patrimoine naturel, notamment le massif des Coulmes, Berges de l'Isère, la rivière la Bourne, tout site ou autre cours d'eau ayant un intérêt piscicole, faunistique ou floristique Maîtrise d'ouvrage d'actions sur lesquelles la Communauté de communes est identifiée dans le cadre d'une démarche contractuelle de gestion globale et concertée de l'eau dont le Contrat de rivière Sur le territoire de la CC du Pays de St Marcellin : Élaboration et animation (secrétariat, coordination, suivi et bilan) de démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que contrat de rivières ; soutien et conseils dans des projets portant sur les milieux aquatiques ; mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour de la thématique de l'eau ; la réalisation d'études, de travaux et d'entretien visant la protection et la restauration des milieux aquatiques et des formations boisées riveraines d'intérêt communautaire à l'exception du bassin versant de la Cumane; maîtrise d'ouvrage d'actions sur lesquelles la communauté de commune est identifiée dans le cadre d'une démarche contractuelle de gestion globale et concertée de l'eau.

- Autres actions environnementales

- Signalétique des voiries et des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

Sanitaires et social

- Action sociale

Sur le territoire de la CC historique Chambaran Vinay Vercors : En matière d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) : Gestion et animation des relais d'assistantes maternelles « Martine Le Gall ». Organisation et gestion de l'accueil permanent et temporaire des enfants entre 0 et 6 ans à l'exclusion de toutes les formes de garderie périscolaire y compris aides au fonctionnement des structures associatives. Politique contractuelle en faveur de l'enfance dans le cadre de contrats avec la CAF. En matière d'animation en direction de la jeunesse : Gestion des activités des centres de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans. Dans le cadre de réforme des rythmes scolaires, la Communauté de communes est compétente uniquement pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi. Toute autre forme d'accueil périscolaire relève de la compétence des communes. Service animation jeunes et soutien scolaire pour les jeunes à partir de 11 ans. Politique contractuelle en faveur de la jeunesse notamment dans le cadre des contrats avec la CAF sur le temps libre. Service d'animation, information, orientation en faveur des 16-25 ans et des adultes ? service emploi Service aux personnes âgées : soutien financier aux ADMR du territoire Participation aux animations sportives et culturelles des collèges du territoire Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère : 6-1 En matière d'accueil de la petite enfance ? Organisation, gestion et animation du relais d'assistantes maternelles de la CCBI. ? Organisation, gestion et animation des établissements multi-accueil (crèches et haltes garderie) de la CCBI. ? Politique contractuelle en faveur de l'enfance dans le cadre de contrat avec la CAF. 6-2 En matière d'animation en direction de la jeunesse ? Organisation, gestion et animation des accueils de loisirs (3-14ans) de la CCBI. ? Organisation, gestion et animation de projets en direction de la jeunesse (11-20 ans) ? Politique contractuelle en faveur de la jeunesse dans le cadre de contrat avec la CAF. - dispositif contractuel en faveur de la petite enfance (0-6ans) et la jeunesse (6-20ans) dans le cadre d'actions répondant aux besoins à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, ainsi que les équipements à réaliser dans le cadre de ces politiques. Les investissements sont transférés à la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère - service d'animation, information, orientation en faveur des 16-25 ans et des adultes - service emploi. - soutien aux actions d'aide à domicile en direction des personnes âgées ou à mobilité réduite ou en maladie. - création, extension, modification de foyer logement pour personnes âgées de plus de 15 lits. Sur le territoire de la CC du Pays de Saint Marcellin : La communauté de communes est compétente pour : conduire les actions et projets et piloter les services enfance jeunesse inscrits dans le cadre du contrat enfance jeunesse intercommunal piloter un service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des publics précaires dans le cadre de dispositifs financés par le conseil général mettre en œuvre une politique et des actions de prévention et d'éducation à la santé des subventions attribuées par les financeurs animer la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées créer et animer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que d'activités commerciales et de services à la personne, y compris de proximité, dans toutes les zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale et touristique. Toutes actions de développement économique s'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et

d'internationalisation : études, animation et promotion du bassin économique de la Communauté de communes, aide à l'immobilier d'entreprises, etc. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les actions d'animation de dispositifs en faveur du maintien et du développement du commerce intéressant l'ensemble du territoire intercommunal Actions de promotion du tourisme dont : Élaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique, Création et gestion d'un office de tourisme communautaire et de bureaux d'information touristiques. Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère 1.1 Création, aménagement, acquisition, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale et touristique 1.2 Toutes actions de développement économique s'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : études, animation et promotion du bassin économique de la Communauté de communes, aide à l'immobilier d'entreprises, etc. 1.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire 1.4 Actions de promotion du tourisme dont : Élaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique, Création et gestion d'un office de tourisme communautaire et de bureaux d'information touristiques. Sur le territoire de la CC historique du Pays de Saint Marcellin 1.1 Création, aménagement, acquisition, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale et touristique 1.2 Toutes actions de développement économique s'inscrivant dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : études, animation et promotion du bassin économique de la Communauté de communes, aide à l'immobilier d'entreprises, etc. 1.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire 1.4 Actions de promotion du tourisme dont : - Élaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique, - Création et gestion d'un office de tourisme communautaire et de bureaux d'information touristiques. 1.5 Gestion de la maison de l'économie

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

Exercée sur le périmètre de la CC historique Chambaran Vinay Vercors

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine économique et du logement par l'exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le conseil de la Communauté de communes après délibération concordante de la ou des communes concernées

- Organisation des transports non urbains

Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère : - création, gestion, extension, modification, fonctionnement de service de transport à la demande zonal après conventionnement avec le Conseil général de l'Isère en direction des habitants de la Communauté de communes.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Sur le territoire de la CC historique de Chambaran Vinay Vercors Programme local de l'habitat. Organisation des permanences d'un architecte conseiller et d'un paysagiste conseiller. Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère Politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat (PLH). Sur le territoire de la CC historique du Pays de St Marcellin : Organisation des permanences d'un architecte conseiller et d'un paysagiste conseiller. Comité local de l'habitat Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Sur le territoire de la CC historique Chambaran Vinay Vercors : Actions, pour les opérations en faveur du logement des personnes défavorisées par la prise en charge des garanties d'emprunt. Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère : Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

Dispositif d'hébergement temporaire ; Comité local de l'habitat avec une commission sociale. Sur le territoire de la CC historique du Pays de St Marcellin : Mise en place de permanences d'un architecte conseil Dispositif d'hébergement temporaire garantie des annuités d'emprunts contractés par les bailleurs pour la construction de logements sociaux dans des communes pour lesquelles le département ne garantit par l'emprunt à 100% actions de développement en faveur de l'ensemble des associations du territoire intercommunal. Sont d'intérêt communautaire les actions qui s'adressent à l'ensemble des associations des 16 communes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT.

- NTIC (Internet, câble...)

Sur le périmètre de la CC historique Chambaran Vinay Vercors : Création et gestion d'une cyberbase intercommunale

Sur le périmètre de la CC historique de la Bourne à l'Isère : numérisation et gestion des réseaux communaux secs aériens et souterrains communaux transportant le réseau haut débit et le réseau internet Très haut débit

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Sur le territoire de la CC historique de la Bourne à l'Isère - Etude, construction, entretien de la caserne de la Gendarmerie du canton de Pont en Royans implantée sur le territoire communautaire Sur le territoire de la CC historique du Pays de St Marcellin - Etude, construction, entretien de la caserne de la Gendarmerie de St Marcellin - Construction, gestion et entretien de la maison de santé pluridisciplinaire Sur le territoire de la CC historique de Chambaran Vinay Vercors : Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine économique et du logement par l'exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le conseil de la Communauté de communes après délibération concordante de la ou des communes concernées.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	Syndicat départemental des énergies de l'Isère (SEDI) (253804025)	SM ouvert	958 583
26	SM Parc naturel régional du Vercors (252600192)	SM ouvert	599 844
38	SICTOM de la Bièvre (253802367)	SM fermé	204 653
38	Syndicat de production d'eau potable de Toutes Aures (253803613)	SM fermé	885
38	SM des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) (253805105)	SM ouvert	736 265
38	SM du lac et des rivières du Voironnais (200073708)	SM fermé	25 715
26	SM d'assainissement de la Bourne et de la Lyonne aval (SMABLA) (252602529)	SM fermé	54 321
38	Établissement public du SCOT de la grande région de Grenoble (253804314)	SM fermé	766 797

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)